

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 14: SIA spécial, no 4, 1974

Artikel: Le paysage
Autor: Brugger, Walter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Rencontre hivernale

(Photo Lugin)

Le paysage

par WALTER BRUGGER, Genève

Un paysage est une partie de la surface terrestre, qui comprend l'ensemble des éléments : les forêts, les prés, les terrains cultivés, les lacs et les constructions.

L'intervention de l'homme dans un paysage libre est toujours liée à une multitude de réflexions, car il se trouve devant un site avec un caractère et des conditions bien déterminées, où sa volonté d'aménager est confrontée, parfois même opposée, à la nature.

Si les considérations professionnelles permettent de dégager assez rapidement les principes de planification, il est bien plus difficile de déterminer les limites de l'interférence dans cette nature, et certaines restrictions doivent être dictées par la conscience et par un profond respect de la création primitive.

En appliquant la somme de son expérience, un team de développement essaie de tirer le meilleur parti des ressources naturelles existantes, telles que la végétation, la configuration et la nature des terrains, l'eau et les conditions climatiques, en introduisant les objets du programme de façon à conférer à l'ensemble de bonnes relations esthétiques et fonctionnelles.

Dans la vallée supérieure de l'Aubonne, le but de l'aménagement est d'ordre botanique et écologique : il s'agit de créer un milieu à la gloire de l'arbre, en appliquant des notions d'équilibre entre la conservation et la reconstitution, pour le bien-être de la faune et le plaisir des visiteurs.

L'analyse du site et l'examen plus approfondi des facteurs influençant ce but permettent de dégager certains critères de planification qui doivent être étudiés dans leur contexte.

imposé d'autres habitudes aux chasseurs, diminuant le prélèvement de chevreuils dans les secteurs entourant la réserve, donc proches de l'Arboretum. En 1966, il s'est tiré 38 bêtes et, en 1973, seulement 11. Ces chiffres — liés aux observations qui ne peuvent figurer ici — font ressortir que le cheptel chevreuil est resté suffisamment nombreux dans les alentours pour empêcher une migration des bêtes de la réserve de l'Aubonne vers l'extérieur. Si bien qu'un tir d'élimination — opération ingrate et impopulaire — n'aurait qu'une influence très momentanée et encore ! Car les brocards tirés seraient immédiatement remplacés par d'autres venus du dehors. Et ceci est bien compréhensible : ces messieurs ne voudront tout de même pas laisser ces dames seules !

Comme on le voit, le problème du chevreuil déborde largement le cadre de l'Arboretum et sa solution ne pourra pas s'appliquer uniquement dans ce contexte limité.

Il reste alors aux responsables de l'Arboretum les moyens de protection usuels : clôtures et gibistops. Dans cet ensemble en devenir, cela n'est évidemment pas très esthétique ni très pratique. Néanmoins, dans la vision de l'harmonie future, ils constitueront un mode de faire qui préviendra les dommages sans attenter à la faune.

Alfred Gerber
Surveillant de la faune
Circonscription I
1171 Bougy-Villars

Esthétique du paysage

Pour comprendre un espace paysager il faut se représenter un fond, soit les surfaces en longueur et en largeur, des côtés sous la forme de collines et de forêts, et aussi un plafond, le ciel.

Dans cet espace se trouve l'observateur, qui voit ses environs en relief, de divers points de vue. En considérant le site dans ces trois dimensions, des lignes, formes et masses apparaissent. Ces masses constituent, entre elles, des relations spatiales, avec des avant-plans et des horizons proches et lointains.

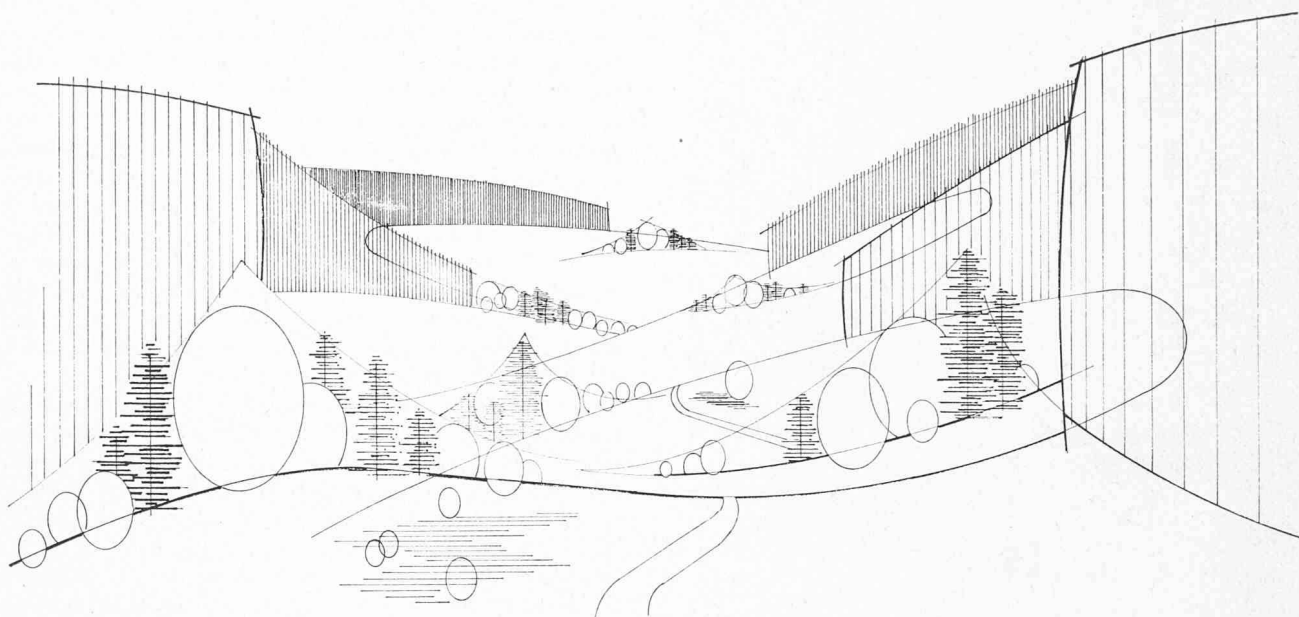
Les qualités et défauts esthétiques confèrent à l'espace son caractère et sa beauté, à conserver et parfois à améliorer.

Mais la beauté est difficile à définir et peut être, entre autre, l'impression d'un ensemble harmonieux de formes, proportions et couleurs, éveillant un sentiment de plaisir et d'admiration, par l'intermédiaire des sensations visuelles. *Elle existe dans la nature aussi bien que dans les œuvres de l'homme.*

Les aménagements paysagers s'efforcent de mettre les valeurs visibles ou occultes en évidence, en accentuant des mouvements plaisants par la modulation du terrain et des plantations nouvelles, en créant des dégagement de la vue par des défrichages, en apportant lumière et reflets par des plans d'eau et en éliminant ou en cachant des défauts.

Les espaces naturels

Les espaces paysagers sauvages nous plaisent car aucune interférence humaine n'y est perceptible. Ces zones, géné-



Les nouvelles plantations, disposées en fonction des masses forestières, accentuent les mouvements du terrain. Les chemine-ments, obliques à la pente, relient les points de vue et les plans d'eau.

ralement des marécages, des clairières, ou des sous-bois, rappellent notre environnement primitif et nous incitent à les protéger.

Elles permettent une existence libre de la faune et l'homme peut observer en silence et penser à sa propre vie.

Pourtant, ces surfaces de réserve intégrale ne sauraient être entièrement délaissées. Leur conservation exige des soins attentifs, en vue de contrôler le développement permanent, voir l'envahissement de la végétation et d'enrayer les effets néfastes des forces naturelles.

Les aires forestières

Malgré leur exploitation, les zones arborisées d'espèces indigènes nous apparaissent comme des aires naturelles équilibrées, et leur fonction sociale est inestimable.

Lors de reconstitutions, la préférence doit être donnée aux associations mixtes, et le tracé des bords contre les espaces ouverts doit être souple et adapté à la configuration du terrain.

Certaines espèces exotiques à introduire dans l'Arboretum trouvent leurs conditions vitales idéales à la périphérie de ces sous-bois naturels. Pourtant, ce mélange entre la végétation existante et nouvelle n'est qu'une exception et le principe d'aménagement prévoit une stricte séparation.

Les champs cultivés

Ces espaces ouverts, que l'homme cultive et soigne afin d'en retirer des profits, sont généralement situés sur des surfaces peu inclinées.

Ils constituent un apport esthétique plaisant, et des compositions paysagères variées et remarquables se forment librement entre les prairies, les vignobles, les champs de colza et les vergers en fleurs.

A l'Arboretum, les terrains agricoles constituent les principales zones de dégagement par contraste avec les masses forestières.

Ces terrains peuvent recevoir les plantations nouvelles, l'exploitation peu rationnelle des cultures agricoles sur des terrains en forte pente étant peu à peu abandonnée.

Les plantations nouvelles

Le choix des espèces pour la plantation dans le paysage libre doit toujours faire l'objet d'une attention particulière. Le respect du caractère local impose l'utilisation d'essences prévalentes. Toutefois, l'introduction dans l'Arboretum de collections de végétaux parfois d'origine étrangère et horticole ne peut être mise en question, car elle constitue le but même des aménagements.

Ces végétaux, groupés par espèces dans des zones qui leur sont attribuées, seront en fort contraste avec les parties indigènes, et montreront l'œuvre de la nature et l'intérêt de l'homme à la botanique et à la dendrologie.

Les arbres et arbustes sont introduits en tenant compte des exigences vitales nécessaires à chaque espèce : le sol, la lumière, la température, l'humidité et les vents.

Ils sont groupés en associations en tant qu'éléments de l'espace, en équilibrant les hauteurs et en variant les feuillages persistants avec la végétation caduque.

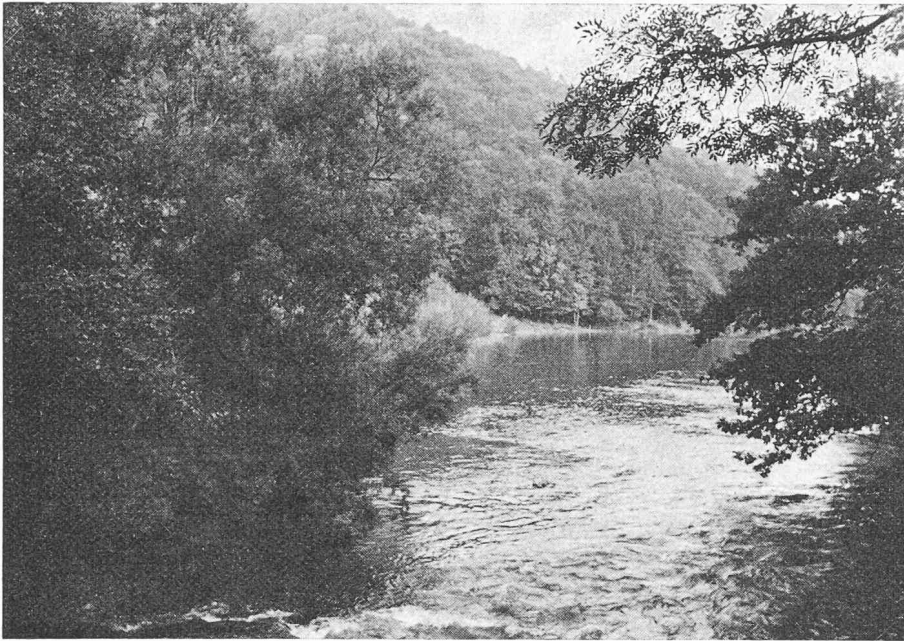
Dans la vallée supérieure de l'Aubonne toutes les espèces trouvent leurs conditions idéales, allant de l'exposition particulièrement protégée aux terrains non calcaires.

L'eau

Merveilleuse ressource naturelle, l'eau vive apporte le mouvement, le bruit et, retenue en étangs, le calme, le sentiment de l'étendue et le reflet de la lumière.

L'eau est toujours à protéger comme élément paysager et à utiliser au profit d'une végétation et d'une faune aquatiques.

De nombreux ruisseaux latéraux alimentent l'Aubonne et sont utilisés pour la formation de plans d'eau. Le problème de la formation excessive d'algues ou de mousses



L'eau, reflétant la lumière...

(Photo Jeff)

est résolu en assurant soit un fort courant ou une stagnation pour réduire l'apport renouvelé des minéraux contenus dans les ruisseaux.

Les visiteurs

Un aménagement paysager à but social ne peut être élaboré sur la seule base de considérations esthétiques. A l'utilité, en effet, s'ajoutent des problèmes fonctionnels, relatifs au comportement du public.

Ce dernier doit pouvoir accéder aux forêts, aux réserves naturelles et aux nouvelles plantations ayant un caractère de parc public, pour la promenade, la contemplation et le repos, pour s'instruire ou encore déployer des activités récréatives, sans pour autant porter atteinte aux aménagements et à la valeur du site.

Ainsi, à l'Arboretum, le stationnement des voitures et les zones de loisirs seront à situer à la périphérie du site. Les chiens en liberté ne peuvent malheureusement pas faire partie d'un ensemble où l'on prévoit la protection d'une faune et d'une végétation sauvages.

Les cheminements intérieurs carrossables sont réservés aux véhicules du service d'exploitation, alors que des sentiers à piétons relient tous les éléments d'attrait, les points de vue, les parties lacustres, les zones plantées, et aussi les abris.

Les trajets enjambent les cours d'eau par des ponts rustiques.

L'Arboretum — demain

par JEAN-FRANÇOIS ROBERT, Lausanne

Les précédents articles ont permis au lecteur de prendre conscience des problèmes multiples que pose la création d'un arboretum, des nombreuses disciplines mises à contribution pour éviter erreurs ou échecs : géologie et pédologie, climatologie et microclimatologie, phénologie et dendrologie. Mais ces connaissances scientifiques — qui déterminent autant de contraintes et de limitations dans les

Afin de dégager la silhouette des arbres, les cheminements de visite sont disposés en position légèrement oblique par rapport aux courbes de niveaux des pentes.

Une réglementation doit prévenir la dispersion de détritus, la cueillette de fleurs et tout autre endommagement des végétaux de cet Arboretum, qui est mis sous la protection du public.

L'entretien

Une végétation est en constante évolution. Elle grandit, lutte contre ses voisins pour la lumière, pour l'humidité et l'espace dans le sol. Ephémère, chaque végétal disparaît et doit tôt ou tard être renouvelé.

Lorsqu'une surface aménagée est abandonnée, il y a retour à la nature sauvage. Sans coupe, une prairie se transforme rapidement en zone de broussaille, et, plus tard en forêt. Sans entretien approprié, la forêt dégénère, à longue échéance en un fouillis impénétrable.

Toute conservation équivaut donc à un entretien, à des renouvellements et à une protection des jeunes plantations.

Réellement, l'homme a le devoir de prêter la plus grande attention à ses environs naturels et, dans ce sens, l'Arboretum constitue une station expérimentale.

Adresse de l'auteur :
Walter Brugger
Architecte paysagiste
Chemin du Velours 6
1211 Genève-Conches

possibilités — n'ont de sens, par rapport à l'objectif final, que si le programme qu'elles définissent a reçu sa cohérence propre et son unité. L'architecture paysagère doit tenir compte des contraintes orographiques, tracer les lignes de force de l'ensemble, imaginer les cheminements qui mettent en valeur groupes et frondaisons, ménager les trouées qui façonnent un relief ou les perspectives qui